

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 87.893 du 7 juin 2000

A.80.894/VI-14.790

En cause : **LANDRIEU** Claire,
rue de Valenciennes 95 A,
7380 Quiévrain
contre :
la Commune de Colfontaine.

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 29 octobre 1998 par
Claire LANDRIEU qui demande l'annulation de :

1° la décision de date inconnue du collège des
bourgmestre et échevins de Colfontaine désignant, pour
l'année scolaire 1998-1999 ou pour une période de cette
année-scolaire, en qualité d'institutrice primaire Odile
VERTENOEIL dans un emploi temporairement vacant ou défini-
tivement vacant dans les établissements d'enseignement
dont la commune de Colfontaine est le pouvoir organisa-
teur;

2° de la décision, prise par voie de conséquence,
de ne pas désigner la requérante dans cet emploi;

Vu les mémoires en réponse et en réplique régu-
lièrement échangés;

Vu le rapport de M. BOUVIER, premier auditeur chef de section au Conseil d'Etat;

Vu la notification de ce rapport aux parties;

Vu la lettre du 22 octobre 1999 adressée au Conseil d'Etat par la requérante;

Vu l'ordonnance du 7 décembre 1999, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 15 décembre 1999, date à laquelle celle-ci a été remise au 8 mars 2000, refixée au 12 avril 2000, puis fixée au 31 mai 2000;

Entendu en son rapport, M. CLOSSET, président de chambre;

Entendu, en son avis conforme, M. BOUVIER, premier auditeur chef de section;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre précitée du 22 octobre 1999, le conseil de la requérante fait savoir que celle-ci se désistait de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit décrété,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 7.000 francs, sont mis à charge de la requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique
de la VI^e chambre, sept juin deux mille par :

MM. CLOSSET,	président de chambre,
HANSE,	conseiller d'Etat,
LEWALLE,	conseiller d'Etat,
HARMEL,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

P. HARMEL.

Ch.-L. CLOSSET.